

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

JOURNÉES INTERNATIONALES 2015

Atelier

LES NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE ET DE SOCIÉTÉS

POUR UNE RÉHABILITATION DE L'OBJET SOCIAL

Section « droit des affaires » de la SLC et Mines ParisTech, avec le soutien du projet ANR IMPACT

Rapporteurs généraux

Blanche SEGRESTIN, professeur à Mines ParisTech et

Stéphane VERNAC, maître de conférences à l'Université de Picardie Jules Verne,

avec la participation de Francis MER, vice-président du conseil d'administration du groupe Safran, ancien ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

PRÉSENTATION

Depuis quelques années, de nouvelles formes de société ont été introduites dans le droit des sociétés de plusieurs États. Par exemple, les *Benefit Corporations* sont reconnues dans 28 États américains et elles sont à l'étude au niveau européen. De même, la *Flexible purpose corporation*, qui a été reconnue en Californie en 2012, est une société qui autorise l'inscription d'une mission autre que la seule recherche d'un bénéfice. Ces nouvelles formes sociales proposent des modalités de gouvernance inédites pour permettre aux entreprises un impact social et environnemental positif en plus d'une finalité économique. Qualifiées de « *purpose-with-profit business* » (PPB), ces sociétés ordonnent leur gouvernance autour d'une mission (« *purpose* »).

Cette innovation juridique vient enrichir la liste des dispositifs législatifs en matière de gouvernance, à côté par exemple du bilan social et environnemental ou de la participation des salariés au conseil d'administration des grandes entreprises françaises. Elle propose une voie plus inattendue, pour tenter de réconcilier entreprise et société, puisqu'elle engage la société, et avec elle les associés, sur une mission, un projet d'entreprise : les engagements des dirigeants des entreprises, notamment en matière sociale et environnementale, pourraient ainsi être fiabilisés au-delà des éventuels changements d'actionnariat. Il reste à voir comment, dans les faits, ce dispositif peut effectivement devenir opérationnel et quels sont ses effets concrets.

L'atelier vise à faire le point sur le progrès de ces nouvelles formes de sociétés dans le monde et propose une analyse comparatiste des perspectives qu'elles ouvrent, notamment en Europe et en France.

L'atelier invite aussi à renouveler l'analyse juridique de l'objet social : ces sociétés « à mission » ne sont-elles pas en train de renouer, tout en l'étendant, avec la tradition ancienne d'un engagement sur un objet social ? Quels sont les fondements et les effets d'un objet social « étendu », au-delà des domaines d'activité de l'entreprise ? Est-ce que la résurgence de l'objet social pourrait faire du droit des sociétés un droit de l'entreprise ?

PROGRAMME

9h

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA PROBLÉMATIQUE

Blanche SEGRESTIN et Stéphane VERNAC, *rapporteurs*

9h30

LES *BENEFIT CORPORATIONS* : UN CHANGEMENT DE GOUVERNANCE SIGNIFICATIF AUX ÉTATS UNIS ET DANS LE MONDE

« Le mouvement des *Benefit corporations* aux US : origines, motivations et portée »

William CLARK, *avocat, Drinker Biddle & Reath LLP,*
principal rédacteur des lois sur les Benefit corporations aux Etats-Unis

« Mise en perspective des *Benefit Corporations* et des autres formes de sociétés émergentes aux États-Unis »

Kevin LEVILLAIN, *Mines ParisTech*

Questions du public

10h30 – Pause

10h45

CONTREPOINTS : LES CAS ALLEMAND ET BRÉSILIEN

« L'expérience allemande »

Barbara DAUNER LIEB, *professeur à Koln University*

« Les étapes de l'introduction des *Benefit corporations* au Brésil »

Mariana DE OLIVEIRA LEITE DE CASTRO, *avocat au Brésil et au Portugal,*
chercheur à St Gallen University

Questions du public

11h30 – Table ronde

VERS DE NOUVELLES FORMES DE SOCIÉTÉ À OBJET SOCIAL ÉTENDU EN FRANCE ?

Francis MER, *vice-président du conseil d'administration du groupe Safran,*
ancien ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

William CLARK, *avocat, Drinker Biddle & Reath LLP*

Isabelle HAUTOT, *directrice juridique du groupe Orange*

Christoph MAURER, *avocat, associé gérant du Bureau Pinsent Masons en France*

Questions du public

12h30

CONCLUSION DES RAPPORTEURS

Blanche SEGRESTIN et Stéphane VERNAC.

BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE

- W. H. CLARK et E. K. BABSON, "How Benefit Corporations are redefining the purpose of business corporations", *William Mitchell Law Review*, Vol. 38, no. n°2, 2012, 817-51.
- W. H. CLARK et L. VRANKA, "White Paper : The need and rationale for the benefit corporation: why it is the legal form that best addresses the needs of social entrepreneurs, investors and ultimately the public." 2013.
- K. LEVILLAIN, A. HATCHUEL et B. SEGRESTIN, « L'impensé de la RSE : la révision du cadre légal de l'entreprise », *Revue française de gestion*, Vol. 38, no. n°228-229, novembre-décembre, 2012, p. 185-200.
- S. H. MAC CORMAC et H. HANEY, "New corporate forms: one viable solution to advancing environmental sustainability", *Journal of applied corporate finance*, Vol. 24, no. n°12, 2012, p. 1-8.
- B. SEGRESTIN et A. HATCHUEL, *Refonder l'entreprise*, La République des Idées, Paris, Le Seuil, 2012.
- B. SEGRESTIN, A. HATCHUEL, K. LEVILLAIN et S. VERNAC, « L'objet social étendu » : une voie pour réaligner le droit et la théorie des parties prenantes », *Finance Contrôle Stratégie*, Vol. 17, no. n°3 - septembre, 2014.
- B. SEGRESTIN, K. LEVILLAIN, S. VERNAC et A. HATCHUEL, (dir.), *La Société à Objet Social Étendu. Un nouveau statut pour l'entreprise*, Paris, Presses des Mines, 2015.